

DECLARATION FSU au CTA du 26 mars 2015

Le refus des représentants FSU de siéger au précédent CTA sont liées aux DHG catastrophiques des collèges de l'Allier et du Puy de Dôme qui ne sont ni en REP ou REP+, ni soutenus. Les personnels, dont la colère est légitime, ne contestent pas l'attribution de moyens supplémentaires aux collèges les plus en difficulté mais refusent que celle-ci se fasse au détriment des autres collèges et dégradent ainsi leurs conditions d'enseignement et de travail pourtant déjà bien fragilisés depuis de nombreuses années. C'est une des conséquences de la politique d'austérité du gouvernement qui atteint tous les salariés du public et du privé.

La volonté du ministère de passer en force ses réformes, contre les personnels et l'avis des instances consultatives s'inscrit dans une politique d'affichage et de réactions émotionnelles. Les annonces tous azimuts, au détriment d'une réflexion globale sur la mise en place d'une politique éducative ambitieuse au service de la réussite de la jeunesse, entrent en contradiction avec la priorité affichée du président de la République sur la jeunesse. L'enseignement de l'EMC en est un parfait exemple : parodie de consultation, mise sous tutelle de cet enseignement par le conseil pédagogique. Le terme même d'éducation remplacé par enseignement est lourd de sens. La FSU demande le report de cette réforme à la rentrée 2016, le rétablissement de grilles horaires nationales avec dédoublements fléchés pour la philosophie, des garanties sur le soutien de l'administration face à des pressions locales et médiatiques qui ont malheureusement conduit l'administration à suspendre abusivement certains enseignants, comme c'est le cas à Poitiers.

Socle commun

Le socle commun de connaissances de compétences et de culture marque une rupture avec le socle de 2005 : il construit une culture scolaire commune en vue de la poursuite des études et non un ensemble de compétences utilitaristes visant une employabilité. Le projet de culture commune porté par le SNES et la FSU est ainsi reconnu dans le code de l'éducation, ainsi que la conception d'un socle « programme des programmes », chapeau général, donnant un cadre cohérent aux contenus d'apprentissages du CP à la Troisième, et permettant de construire les programmes. Dans sa présentation la ministre a clairement indiqué l'abandon « de la logique du LPC », ce qui est une avancée obtenue par l'action continue du SNES avec les personnels depuis 7 ans.

Le point noir du texte concerne l'évaluation des élèves avec en particulier le principe de non compensation entre les domaines pour le DNB qui n'a jamais été débattu.

Pour le SNEP-FSU, il y a un élément qui semble positif dans ce nouveau socle et donc un progrès non négligeable par rapport au socle Fillon, c'est que celui-ci n'est plus constitué de piliers qui hiérarchisaient les disciplines et qui excluaient notamment (ou entre autres) les compétences construites dans la pratique physique, sportive et artistique des fondamentaux et intègre par exemple « l'expression par les activités physiques sportives et artistiques » dans les langages fondamentaux. Tout va maintenant dépendre des programmes et de la certification.

Collège

Le projet de réforme du collège annoncé par la ministre s'appuie sur l'augmentation dangereuse de l'autonomie des établissements, une conception problématique de l'interdisciplinarité et de l'accompagnement personnalisé, un sort calamiteux réservé aux langues vivantes, régionales et anciennes, la globalisation des horaires d'enseignements artistiques et scientifiques. Notre charge de travail s'en trouverait accrue et notre liberté pédagogique attaquée. C'est pourquoi nous n'acceptons pas ce projet. La nécessaire réforme du collège, pour être efficace, suppose la réduction des effectifs des classes, une diversification des situations pédagogiques, des programmes plus cohérents, un système éducatif moins concurrentiel à l'aide d'une carte scolaire revisitée.

Décret IMP :

Celui-ci, dont l'objectif était de garantir une plus grande transparence et une équité dans l'application conduit en réalité à créer des hiérarchies intermédiaires, donne un pouvoir accru aux chefs d'établissement, ne reprend pas intégralement les décharges antérieures et rémunère insuffisamment les missions listées. Nous demandons la réécriture de ce décret dans un sens favorable aux personnels. Le SNEP- FSU demande que les missions du coordonnateur des APSA soient réaffirmées.

Décret et circulaire ORS :

Même si ceux-ci garantissent la définition du service en un horaire hebdomadaire sans annualisation à 1607 heures, maintiennent la référence aux maxima de service, affirment le principe du volontariat pour les missions complémentaires comme pour un éventuel complément de service hors discipline, suppriment la majoration pour effectifs faibles, créée une pondération accessible à toutes les disciplines en 1^{ère} et terminale, il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de points sont insatisfaisants : les pondérations en cycle terminal et en BTS sont insuffisantes, le mode d'attribution de l'HSA imposée après pondération conduisent à une perte de salaire pour certains enseignants, les fonctions de coordination ne sont plus attribuées en heures de décharges mais en indemnités et vont donc conduire à une augmentation du temps de travail.

La définition des missions liées, malgré des avancées n'en contient pas moins encore des points négatifs pour les enseignants : elle intègre les heures de vie de classe dans les ORS, alors que jusqu'à présent ce n'était pas le cas ; elle impose la participation aux dispositifs d'évaluation des élèves qui ne doit pas conduire à imposer aux enseignants des modalités d'évaluation commune. Ils doivent conserver leur liberté pédagogique dont fait partie la notation.

Lycées professionnels

Pour la voie professionnelle si le solde ouvertures /fermetures des postes pour la rentrée reste globalement positif de quelques unités, il faut d'abord pointer la différence toujours existante entre postes réellement créés au sein des EPLE et emplois budgétés sur lequel le Ministère se fait fort de communiquer. La quasi stabilité des postes de PLP ne fait que traduire celle des structures dans nos EPLE loin de relever des défis tels que le renforcement de l'enseignement public, laïque et surtout gratuit en Haute-Loire ou l'accroissement de l'offre de formation de niveau IV dans les SEP et LP hors apprentissage malgré parfois de forts taux de pression comme dans les BAC ASSP. On ne peut néanmoins passer sous silence la diminution de dotations dans les sections scolarisant les élèves les plus fragiles: les ULIS lycées. D'ailleurs nous vous posons la question: quelles sont les conséquences de ces diminutions en terme de postes dans les EPLE concernés ?

Mais pour la voie professionnelle auvergnate, ce CTA enterre définitivement un collectif de travail, une structure pédagogique qui fonctionnait, le LP Vercingétorix de Romagnat, au profit d'un mouvement continu de concentration porté par la Région, avec au passage la suppression de 2 postes d'adjoints administratifs et un poste de CPE. Les collègues ne se sont toujours pas remis de cette fermeture et l'ensemble des PLP de l'Académie peut continuer à s'interroger quant la seconde partie du Schéma stratégique voulu par une Région amenée à disparaître au profit d'une nouvelle région aux compétences pour l'heure mouvantes. Va-t-on continuer à assister à des fusions-acquisitions d'EPLE au détriment du maillage territorial que représentent nos LP et laisser parfois une offre de formation au seul enseignement privé ? La décentralisation accrue se traduira-t-elle seulement par des renforcements du pôle métropolitain principal? Les services de l'Etat sont-ils amenés à suivre cette pente bien éloignée de la demande de proximité réclamée par les citoyens?

Postes en collège et lycée :

Pour une baisse prévisionnelle de 389 élèves, le rectorat fait le choix de maintenir les postes en leur ajoutant des compléments de service, artifice qui permet de diminuer les suppressions de postes en collège. Celles-ci sont inégalement répartis entre les départements :

- Allier : -237 élèves prévus pour environ -22 postes théoriques, différentiel réel entre créations et suppressions -4
- Cantal : +94 élèves pour environ + 13 postes théoriques, différentiel réel entre créations et suppressions +2
- Haute-Loire : -139 élèves pour environ -13 postes théoriques, différentiel réel entre créations et suppressions 0
- Puy de Dôme : -107 élèves pour aucune création théorique de postes, différentiel réel entre créations et suppressions 0

Malgré nos interventions dans les GT collège et lycées, nous n'avons au final obtenu que très peu nouvelles créations de postes et aucune annulation de suppression, ce qui n'est pas satisfaisant pour les personnels qui seront affectés sur des BMP en plus grand nombre ou verront des augmentations de compléments de service. En lycée, la création théorique de 39 ETP se traduit en réalité par l'implantation réelle de seulement 14 postes, ce qui est largement insuffisant au regard de l'augmentation de 439 élèves dans ces établissements. Nous nous interrogeons sur la frilosité des chefs d'établissements à créer des postes là où les heures postes le justifieraient, au profit de BMP artificiels.

Postes CPE

Le SNES/FSU déplore qu'une fois encore l'administration ait fait le choix de ne pas implanter de postes de CPE en établissement alors même que les besoins sont criants. Les éléments chiffrés permettant de comprendre les choix en dotation de postes de CPE ne nous ont pas été communiqués. Depuis la mise en place de la LOLF en 2006 nous sommes toujours dans une logique de résorption de « surplus » de moyens utilisés pour financer des emplois de CPE, nous ne connaissons pas à ce jour le nombre réel de surplus à résorber, le nombre de 8 nous est annoncé en GT, le même que l'année dernière !!! Alors que 4 ETP supplémentaires de CPE ont été attribués par le Ministère en 2013-2014 et en 2014-2015. Où en sommes-nous clairement aujourd'hui ?

Ce choix est incompréhensible pour les collègues en souffrance dans les établissements. La situation dans notre académie est aujourd'hui : une capacité d'accueil de 18 postes avant mouvement (pour 7 départs en retraite, information donnée en GT inter), 20 entrants réels après mouvement, une vingtaine de TZR et des contractuels en CDI ou non, sans compter sur les stagiaires qui nous seront affectés et cela pour environ 240 ETP CPE dans l'académie.

CIO :

La suppression d'un poste de CIO à Aurillac pour en créer un à Yssingeaux ne semble pas très logique dans la mesure où le CIO d'Yssingeaux semble condamné à terme par la fusion des régions.

Le rectorat a annoncé, lors de la présentation de la carte cible des CIO, qu'il ne conserverait que 9 des 13 CIO de l'académie en cas de désengagement des collectivités locales. Pour le SNES-FSU, cette décision est inacceptable ! Nous demandons que le Rectorat prenne en charge les 13 CIO, sans fermeture ni fusion. La mission des CIO participe pleinement des missions de l'Education Nationale et à ce titre ils doivent rester dans l'EN.

Postes administratifs

Alors que 100 postes d'administratifs sont créés au niveau national, une misère au regard des 8000 postes supprimés entre 2004 et 2012, l'Académie de Clermont va perdre deux nouveaux postes en 2015 : 1 en EPLE, 1 autre au Rectorat. Elle fait partie des 10 académies devant rendre des postes. Cela signifie que nos conditions de travail vont continuer de se dégrader alors qu'il y aurait selon nos calculs un déficit de 18 postes entre dotation théorique et réelle pour les seuls EPLE. Et ces chiffres ne concernent pas les IA et le Rectorat qui ont connu des saignées encore plus importantes depuis 10 ans !

Depuis des années, le SNASUB agit pour faire reconnaître le décalage entre les tâches accomplies par les agents et leur statut, revendiquant une vaste campagne de requalification des postes et le reclassement concomitant des agents concernés dans le corps supérieur. Le Ministère s'était engagé à l'automne dernier à mettre en place un plan pluriannuel sur 2015-2017 qui concernerait 200 emplois par an de C en B et 100 emplois par an de B en A.

Bien que ce plan soit largement insuffisant, nous ne trouvons nulle trace de ces engagements dans les propositions de l'Administration à ce CTA !

Pas une seule transformation de C en B, alors que la totalité de nos collègues Adjoints administratifs effectuent des tâches de B, parfois de A. 4 transformations de B en A, mais uniquement dues à l'augmentation des effectifs. On nous a répondu en groupe de Travail que ces transformations correspondaient aux engagements du Ministère. Il s'agit pour nous de deux choses différentes et nous renouvelons notre demande d'une augmentation conséquente des transformations de postes de C en B et de B en A.

Pour ce qui concerne le détail des postes créés, supprimés ou transformés, nous avons demandé que la cité Jeanne d'Arc (collège et lycée) avec un déficit de 1,24 postes se voit attribué un poste supplémentaire. Nous en attendons confirmation aujourd'hui.

Nous pointons 9 autres EPLE avec un déficit supérieur à 0,7 postes entre dotation théorique et dotation réelle, en particulier dans plusieurs petits collèges où l'agent administratif est seul. Nous rappelons que le recours aux contractuels signifie passer du temps à les former, signifie un personnel manquant d'expérience. C'est la raison pour laquelle il faut attribuer des postes de titulaires sur ces établissements et non des moyens provisoires.

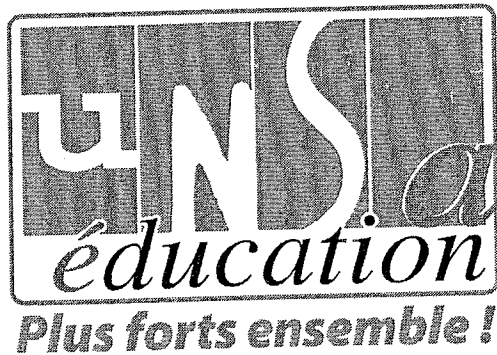
Nous voulons enfin intervenir concernant le RIFSEEP, le Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, applicable aux agents percevant la PFR dès juillet 2015 et au 1^{er} janvier 2017 pour tous les autres fonctionnaires.

L'ensemble des syndicats, à l'exception de la CGC, avait voté contre le projet de décret au CSFP d'État en 2013. Le décret est paru en mai dernier. L'ensemble des syndicats et en particulier la FSU continue de désapprouver le RIFSEEP qui constitue une menace des plus graves contre les garanties statutaires, contre les services publics et contre notre droit à la carrière.

Infirmières scolaires

Chaque année, des postes mixtes font l'objet d'un remodelage. Bien sûr, certaines circonstances semblent compréhensibles comme les créations de postes liées aux nouveaux REP. En dehors de ces cas, l'SNICS-FSU a beaucoup de difficultés à comprendre les motivations qui sous-tendent ces bouleversements. Nous demandons que la mise à plat des secteurs s'opère au travers d'un réel travail de fond qui prendra en compte l'activité des IDE en termes de dépistages, de passages à l'infirmerie, de missions d'éducation, d'effectifs et de km à parcourir. La cohérence de cette étude doit être menée en associant les IDE de ces postes et les organisations syndicales. Nous éviterons ainsi tous les écueils que nous connaissons et ferons abstraction de tout clientélisme

Les politiques d'austérité frappent aussi l'Education Nationale avec des créations d'emplois largement insuffisantes, avec une nouvelle carte REP qui ne couvre qu'une partie des besoins, avec le gel de la valeur du point d'indice jusqu'en 2017 au mieux alors que les cotisations sociales augmentent. La priorité donnée à l'apprentissage au détriment de l'enseignement professionnel est un signe négatif envoyé aux familles et aux personnels. Dans le même temps que les conditions de travail se dégradent et que les missions s'alourdissent, la parution des décrets indemnitaires pour les enseignants et CPE accroissent l'arbitraire et les missions obligatoires, et apparaît comme une provocation supplémentaire. C'est pourquoi, dans le cadre de la journée de grève interprofessionnelle du 9 avril, la FSU appelle tous les personnels de l'Education Nationale à se joindre à ce mouvement, premier pas dans la lutte contre la politique d'austérité menée par ce gouvernement.



Déclaration UNSA Education. CTA du 26 mars 2015.

Mme le Recteur,

Le CTA de ce jour va examiner les mouvements de postes dans l'académie. Les baisses drastiques des dotations de beaucoup de collèges vont maintenant se traduire dans les faits. De nombreux collègues verront leurs postes supprimés, d'autres supports disparaîtront car vacants ce qui réduira d'autant les possibilités de mobilité. Même si vos services ont fait le maximum pour conserver les postes occupés, l'impact sur les collègues sera important notamment au niveau de la multiplication des compléments de service. Les conditions de travail dans de nombreux collèges vont donc encore une fois se dégrader pour tous, enseignants et élèves.

L'UNSA Education n'est pas opposée à un financement plus favorable de l'éducation prioritaire, par contre nous dénonçons clairement le fait que ce nouveau financement se fasse à moyens constants c'est à dire par ponction sur les établissements non labellisés REP ou REP+. Beaucoup d'établissements ont engagé des actions pour voir leur dotation améliorée, l'UNSA Education les a soutenus et continuera de les soutenir sans réserve.

Le gouvernement, tout récemment, vient d'ouvrir le chantier du collège au pas de charge, avec une mise en place de la réforme prévue sur tous les niveaux à la rentrée 2016. Ce qui, à notre sens, sera plus que compliqué. Le constat est unanime, le collège ne fonctionne pas bien. Il n'a pas su s'adapter à la massification de l'enseignement. A l'UNSA Education, nous avons toujours milité pour un collège pour tous dont l'objectif est que chaque élève maîtrise les attendus du socle commun en fin de scolarité obligatoire. Cet objectif impose de manière certaine des changements dans les méthodes de travail et les contenus des enseignements. La réforme proposée prévoit de mettre en place des pistes de travail et d'organisation intéressantes, mais elle comporte de nombreux points à améliorer. Sans rentrer ici dans une bataille de chiffre, on voit bien que les annonces faites par le ministère sont en trompe l'œil, il reprend d'une main ce qu'il prévoit de donner de l'autre. Le compte n'y est pas notamment en langues vivantes et anciennes, sciences expérimentales, heures de vies de classe, tutorat, vie collégienne.

Les personnels des collèges sont depuis longtemps en souffrance, ils ont vu réforme après réforme les dotations horaires baisser les effectifs classe et l'hétérogénéité augmenter, la formation continue disparaître. Faut-il rappeler ici que les collèges sont actuellement les établissements du second degré qui ont le plus faible taux d'encadrement et que celui-ci n'a cessé de baisser depuis de nombreuses années.

Des moyens conséquents seront donc nécessaires pour accompagner cette réforme. Seront-ils au rendez vous ? C'est à voir. Pour que ce projet rencontre l'adhésion sur le terrain il doit très clairement apporter des garanties fortes et indiscutables sur les horaires matières et proposer un plan de formation continue ambitieux et conséquent pour permettre à tous les personnels de s'approprier les nouvelles méthodes.

L'UNSA Education participe aux discussions avec une double volonté. Volonté d'obtenir un projet qui permette à tous les élèves de maîtriser les fondamentaux du socle commun en sortie de collège et volonté de sécuriser les dotations horaires des différentes matières et donc in fine les postes des collègues.

Déclaration de Sud éducation au CTA du 26 mars 2015

SUD éducation a pris connaissance des premières annonces de la ministre de l'Éducation nationale concernant la réforme des collèges, qui fait dans ce cadre état « d'un acte de confiance dans les équipes enseignants ».

SUD éducation s'interroge à son tour sur la « confiance » à accorder à ce projet de réforme et tient à rappeler son attachement au collège unique, son opposition à faire de l'école une antichambre de l'entreprise et son scepticisme face à l'importance accordée au numérique et au rôle qu'on veut lui donner.

En premier lieu, l'implication financière et pédagogique dans le numérique pose question : logiques économique et managériale, forme de surveillance des élèves et des personnels, partenariats avec des entreprises privées, appel à des prestataires privés, promotion de logiciels et formats propriétaires au détriment des logiciels et formats libres...

Ensuite l'ouverture d'un chantier des métiers et le futur « parcours de découverte du monde professionnel » ayant pour but de stimuler « l'esprit d'entreprendre » des élèves, en les plongeant dès le collège dans le monde de concurrence et de compétitivité des entreprises, est pour nous aux antipodes de l'objectif émancipateur de l'école.

SUD éducation revendique une ouverture sur le monde qui ne se limite pas à l'entreprise. La vie ne se réduit pas à l'emploi et les élèves à de futur-e-s travailleuses et travailleurs. Les élèves pourraient en revanche être incités à découvrir d'autres milieux (militant, associatif, syndical, politique...). Nous contestons le statut de stagiaire positionnant les élèves dans une logique d'emploi. Être élève n'est pas un « métier » comme on a pu le lire.

Nous contestons aussi l'argumentation fallacieuse qui conduit à instrumentaliser les problèmes de décrochage et les difficultés scolaires pour justifier l'abandon du principe d'égalité d'accès à l'éducation de toutes et tous.

SUD éducation continue de revendiquer un collège et un lycée uniques avec un enseignement polytechnique pour toutes et tous basé sur des pédagogies coopératives et émancipatrices.

SUD éducation s'oppose donc à toute logique qui conduirait à la mise en place de filières différenciées, induites en creux par la notion de tronc commun partiel, et qui conduirait à une hiérarchisation de fait des formations dès le collège.

Concernant les IMP, à part en REP+ et dans le cycle terminal du lycée général et technologique, l'indemnitaire s'applique au détriment de la décharge horaire :

la décharge pour effectifs pléthoriques devient indemnité,
les enseignants-e- de lycée professionnel en cycle terminal sont privés de la pondération qu'ont leurs collègues de lycée général et technologique et, en face des nouvelles missions, on promet une indemnité.

Bien que le décret du 20 août prévoit la possibilité de décharges, elles s'avéreront sans doute exceptionnelles, au bon vouloir des recteurs. Les heures d'enseignement serviront à financer la politique managériale sur le dos des conditions de travail et d'apprentissage.

SUD éducation dénonce tout particulièrement la logique globale de ce décret sur les IMP qui consiste à instituer par l'indemnisation une hiérarchie entre les collègues.

Ces missions instituent des référent-e-s (de discipline, de cycle, de niveau, des activités EPS, culturel, numérique, décrochage).

Derrière la mise en concurrence des personnels et l'achat de leur docilité par le biais de l'indemnisation, c'est le contenu même des missions qui instaure une hiérarchie intermédiaire.

En effet ces référents « coordonnent la mise en œuvre des projets disciplinaires et interdisciplinaires », « assistent » ou « accompagnent le chef d'établissement... »

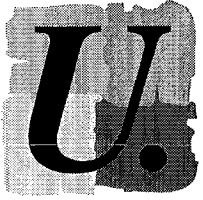
Cela vient renforcer la hiérarchie entre collègues en donnant légitimité aux coordinateurs (conseils pédagogiques) et aux représentants du personnel (conseil d'administration) de se prononcer sur les indemnités perçues par les collègues, et ce au détriment d'une prise de décision collégiale et autogestionnaire.

Terminons avec quelques chiffres... En 2014 le budget de l'éducation nationale fut de 63 milliards quand les dividendes versés aux actionnaires du CAC 40 se sont élevés à plus de 62 milliards, soit une augmentation de 30% !

Par ailleurs pour honorer les échéances de sa dette et financer son déficit, Paris prévoit d'emprunter 174 milliards d'euros cette année ; 47 milliards iront directement au remboursement des intérêts.

La charge de la dette, c'est aujourd'hui le deuxième poste budgétaire de l'Etat, pratiquement à égalité avec l'Education nationale.

SUD éducation dénonce la politique des gouvernements successifs qui menace directement l'école publique et appelle à la grève nationale interprofessionnelle du 9 avril.



AVIS FSU CTA du 26 mars 2015

Avis droit à la formation : 10 POUR

Le CTA demande l'application du décret 2007 relatif à la formation tout au long de la vie des agents non titulaires de l'Etat en finançant le coût pédagogique des formations professionnelles demandées par ces agents.

Le CTA demande que les contractuels soient informés de leur droit au congé formation et au CPF.

Avis réforme Collège : 6 POUR (SUD, FO, FSU) ; 4 ABS (UNSA)

Le CTA se prononce contre le projet actuel de réforme des collèges, qui en l'état ne résoudra pas l'échec scolaire, introduit une hiérarchie supplémentaire, renforce l'autonomie des établissements et va se construire au détriment des enseignements disciplinaires.

Avis RIFSEEP : 10 POUR

Le CTA se prononce contre l'application du RIFSEEP qui remet en cause la séparation du grade et de l'emploi et sera un frein au droit à la mutation.

(Annexe n°6)

AVIS présenté par SUD éducation

SUD éducation demande que la grille de rémunération des personnels AESH de l'académie de Clermont fasse l'objet d'un vote lors du CTA du 26 mars 2015.